



Adéquation Immobilier

### Barème d'honoraires TRANSACTION - 01 avril 2017

#### A la charge du vendeur

00 € ..... 120 000 €	8,5 %
120 001 € ..... 180 000 €	7 %
180 001 € ..... 300 000 €	6,5 %
300 001 € ..... 500 000 €	5,5 %
500 001 € ..... et plus	5 %

Lot accessoire faisant l'objet d'une transaction spécifique : **Montant Forfaitaire 3 000 € TTC**

Les honoraires ainsi déterminés sont TVA et toutes taxes comprises (TTC)

Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée au mandat), la rémunération sera à la **charge du VENDEUR**

### Barème d'honoraires LOCATION - 01 avril 2017

#### A la charge du Locataire

Visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	10 €/ m <sup>2</sup> TTC*
Réalisation de l'état des lieux	3 €/ m <sup>2</sup> TTC

#### A la charge du Bailleur

Entremise et de négociation	300 € TTC
Visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	10 €/ m <sup>2</sup> TTC*
Réalisation de l'état des lieux	3 €/ m <sup>2</sup> TTC

\* Zone géographique dans laquelle est situé le bien à louer : « Zone Tendue » année de référence 2015. Prix au mètre carré de surface habitable concernant les horaires de visite, de constitution de dossier du locataire et de rédaction du bail : 10 € ttc. Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € ttc.